Application agréée E-legalite.com 99_DE-069-200072486-20220412-2022_040-DE



SYMALIM SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE I'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL SEANCE DU 12 avril 2022

N°: 2022-40

OBJET: Modification des participations statutaires d'investissement – exercice 2022

Date de la convocation : Mardi 05 avril 2022

Secrétaire de Séance : M. VIEIRA

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois d'avril, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Séminaire).

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 18	en droits de vote	: 59,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 5	en droits de vote	: 16,5
	Votanties : 23	en droits de vote	: 76

Liste des présent·e·s:

nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. Athanaze	5 + 3
	M. Benzeghiba	5
	Mme Creuze	5
	Mme Dehan	5
	MME EL FALOUSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSPERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. Ray	5
	MME REVEYRAND	5+5
	M. Selles	5
	M. VIEIRA	5 + 5,5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4+1
ССМР	M. Larive	1,5
	Mme Terrier	1,5
LYON	M. Chapuis	5,5
	Мме Томіс	5,5

REÇU EN PREFECTURE le 21/04/2022

Application agréée E-legalite.com

VILLEURBANNE	M. Brissard	99_DE-069-200072486-20220412-2
	M. Vermeulin	4
DÉCINES-CHARPIEU	Mme Fautra	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 2
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
Jonage	M. Barge	<u>2</u>
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
Beynost	M. MANCINI	1
Jons	Mme Le Gren	1
Neyron	M. Briere	1
Niévroz	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	<u>1</u>
THIL	Mme Pommaz	<u>1</u>

Ont donné pouvoir-:

M. Fischer à M. Athanaze
M. Chapuis à M.Vieira
M.Benzeghiba à Mme. Reveyrand
Mme Pommaz à M.Gaitet
M.Barge à M.Quiniou

Madame la Présidente expose,

Lors du débat d'orientation budgétaire tenu en séance le 10 décembre 2021, et plus précisément dans la délibération n° 2021-079, il a été annoncé que des discussions étaient en cours entre la Métropole de Lyon et le Département de l'Ain sur le niveau des participations statutaires d'investissements.

Après discussion, la Métropole de Lyon et le Département de l'Ain se sont engagés sur le niveau de participations statutaires d'investissement annuel suivant, à compter de l'exercice 2022 :

Métropole de Lyon	2 389 766 €
Département de l'Ain	243 005 €

Cette importante évolution permettra au Symalim de mieux répondre à ses besoins d'investissements notamment sur le plan patrimonial, et de financer le programme pluriannuel d'investissement présenté lors du débat d'orientation budgétaire.

Vu l'exposé de la Présidente,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical:

- APPROUVE les montants de participations statutaires d'investissement révisés pour l'exercice 2022.
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente Catherine CREUZE

le se se